

« Des caméras «absolument partout», pourquoi pas finalement, Henri ?

Techniquement, ce sera bientôt possible. Honnête citoyen, tu ne seras jamais fiché au Grand Banditisme. Quand tu sors ce n'est pas pour poser des bombes, et tu n'as même jamais envisagé de voler un vélo. Les comptes de ton bar sont irréprochables, tu ne payes aucun fournisseur au noir, tu ne sers pas d'alcool aux mineurs et tu n'as jamais grillé un seul feu rouge.

Bref, tu n'as rien à te reprocher, tu l'as dit.

Alors pourquoi refuser les caméras dans la rue ? Aussi bien, pourquoi refuser les caméras dans ton salon ? Pourquoi refuser l'implantation d'une puce de localisation par GPS dans ton bras ? »



AU DOIGT ET À L'OEIL QUAND VIDÉO-SURVEILLANCE ET BIOMÉTRIE RESSERRENT LES PETITES MAILLES DU FILET

« Moi, j'ai rien à me reprocher, donc rien à cacher. À partir de là, je ne considère pas que les caméras empiètent sur ma vie privée. Et puis s'il faut en venir là pour vivre en sécurité, alors allons-y. Mieux vaut prévenir que guérir. Regardez Monaco, il y a des caméras absolument partout et personne ne s'en plaint ! » *



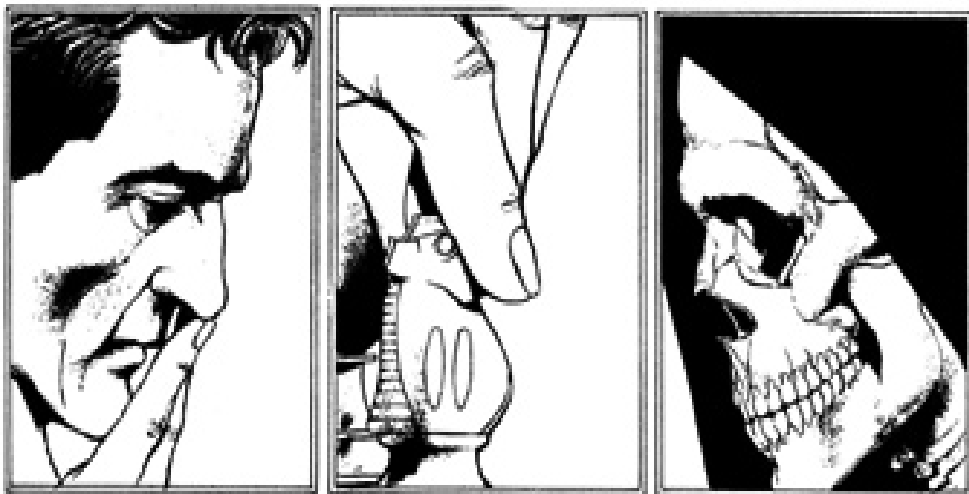
* Henri Chabert, serveur, 53 ans, Grenoble, dans *Le Dauphiné Libéré*, 11/10/2005

*Lettre ouverte à Henri Chabert,
un homme qui n'a rien à se reprocher
par Sébastien Thomasson,
Grenoble, décembre 2005*

Editions de la C.R.E.T.E.

(Cellule de Restitution Editoriale des Travaux Empiriques.)

**Brochures en téléchargement libre
sur le site de référence des R.G. :
www.infokiosques.net**



Déjà parues :

- ⊗ Le téléphone portable, gadget de destruction massive
 - ⊗ Vous avez dit autonomie ?
- ⊗ Les micropuces implantables à l'être humain
 - ⊗ Pourquoi le futur n'a pas besoin de nous...
 - ⊗ Class Wars
 - ⊗ Objecteurs de conscience

(22) <http://grenoble.indymedia.org>

(23) Le Dauphiné Libéré, 27/11/2005

(24) Sur Grenoble, voir le travail documentaire de Pièces et Main d'Œuvre, <http://www.piecesetmaindoeuvre.com>

(25) Le Canard enchaîné, 15/06/2005, cité dans «Démocratie locale et maîtrise sociale des nanotechnologies», rapport de la mission pour la communauté d'agglomération de Grenoble, septembre 2005.

(26) «1984», Georges Orwell, 1948, Folio

(27) <http://www.lyon.fr>

(28) «15000 caméras surveillent Lyon», dossier de Lyon Mag, septembre 2005

(29) selon F. Brottes, député PS du Grésivaudan, maire de Crolles, dans le Dauphiné Libéré du 17/04/2002 : «Ici, les élus ont été vaccinés à la high-tech. Cela permet d'avancer plus vite et d'éviter de se poser des questions métaphysiques».

(30) Dominique Le-grand, président de l'Association des Villes Vidéosurveillées (AD2V), Entreprises Rhône-Alpes, Juillet 2005

(31) «Livre bleu, propositions des industries électroniques et numériques», Assises du GIXEL 2004, disponible sur <http://www.gixel.fr>. La société Sagem, citée plus haut, est membre du GIXEL.

(32) <http://www.cite-sciences.fr>



Notes :

- (1) Le Dauphiné Libéré, 11/10/2005
- (2) Duhamel SA, ZI, Rue de l'Industrie, 38420 Domène. <http://www.duhamel.fr>
- (3) Pour des détails sur les particularités de la Villeneuve et du Village Olympique, expérimentations socialistes avant de devenir des quartiers stigmatisés, voir entre autres Pierre Frappat «Grenoble, le Mythe blessé», 1979, Alain Moreau.
- (4) Le «Plan d'action pour la tranquillité publique» s'inscrit dans le cadre du plan «25 Quartiers» du ministère de l'Intérieur. Voir le document «25 Quartiers» disponible sur <http://interieur.gouv.fr>
- (5) Document municipal, janvier 2005
- (6) Ministère de l'Intérieur, «Le développement de la police de proximité dans les services de la sécurité publique», cité dans Désurbanisme n°19 (dossier «prévention situationnelle»), avril-mai 2005, disponible sur <http://www.infokiosques.net>
- (7) À ce sujet, voir «Aspects éthiques des implants TIC dans le corps humain», avis du Groupe Européen d'Éthique des sciences et des nouvelles technologies auprès de la commission européenne, 2005 (disponible sur <http://europa.eu.int>) et «La micropuce implantable à l'être humain», JAMEH et CRAP, 2004 (disponible sur <http://www.infokiosques.net>)
- (8) Cette nouvelle loi concerne la vidéo-surveillance, le contrôle des déplacements et des échanges téléphoniques ou électroniques, la surveillance des véhicules, la communication aux services anti-terroristes de certains fichiers administratifs et la répression des financeurs de réseaux terroristes. Lire Le Monde, 28/11/2005 et 29/11/2005, et les débats de l'Assemblée Nationale sur <http://www.assemblee-nationale.fr>
- (9) Le Dauphiné Libéré, 18/10/2005
- (10) La Croix, 09/2005
- (11) Libération, 25/04/2003
- (12) Le Dauphiné Libéré, 27/11/2005
- (13) Le Dauphiné Libéré, 11/10/2005
- (14) <http://www.blueeyevideo.com> (en anglais)
- (15) Sisell, entreprise parisienne de solutions intelligentes pour la video-surveillance. <http://www.sisell.com>
- (16) Le Dauphiné Libéré, 5/11/2004
- (17) idem
- (18) <http://www-sop.inria.fr/orion/>
- (19) <http://www.opticsvalley.com>
- (20) <http://biometrie.online.fr> (portail français de la biométrie), en partenariat avec Zéphyr (entreprise de solutions biométriques, <http://www.zefyr.com>).
- (21) Giorgio Agamben «Non au tatouage biopolitique», Le Monde, 10/01/2004

AU DOIGT ET À L'OEIL : QUAND VIDÉO-SURVEILLANCE ET BIOMÉTRIE RESSERRENT LES PETITES MAILLES DU FILET

Lettre ouverte à Henri Chabert,
un homme qui n'a rien à se reprocher
par Sébastien Thomasson, Grenoble, décembre 2005

« Moi, j'ai rien à me reprocher, donc rien à cacher.
À partir de là, je ne considère pas que les caméras
empiètent sur ma vie privée. Et puis s'il faut en
venir là pour vivre en sécurité, alors allons-y.

Mieux vaut prévenir que guérir.

Regardez Monaco, il y a
des caméras absolument
partout et personne
ne s'en plaint ! »



Henri Chabert,
serveur, 53 ans,
Grenoble, dans
Le Dauphiné Libéré,
11/10/2005.

*Où l'on rappelle que la vidéo-surveillance
est un moyen parmi d'autres de «faire la police»*

Cher Henri,

Tes propos dans le Dauphiné Libéré du mois dernier m'ont bouleversé. Jusqu'à présent je désespérais de te rencontrer. Aujourd'hui je sais que tu existes, et rien ne sera plus comme avant. Tu es Grenoblois comme moi, mais ton âge t'a permis d'acquérir une expérience que je n'ai pas encore.

En toute humilité, je voulais te faire part de mes réflexions sur la vidéo-surveillance. Sans doute les réponses que tu m'adresseras dissiperont-elles les derniers doutes qui me tourmentent. J'ai lu quelques articles de journaux et visité quelques sites Internet pour comprendre ce que sont les caméras. Bien sûr, en quelques phrases lapidaires dans le journal, tu as su faire le tour de ce sujet mieux que je ne saurais le faire. Je me lance quand même.

«Grenoble n'est pas Big Brother». La phrase fait le gros titre de la page 2 du Dauphiné Libéré ce mardi 11 octobre, à quinze centimètres à peine de ta photo. Le titre est suivi d'un article qui se veut rassurant. Comparé à Lyon, le centre-ville de Grenoble semble dépourvu de caméras. Interrogé, le maire de Grenoble affirme ne pas avoir «la religion de la vidéo-surveillance» : «Grenoble a, en effet, un dispositif limité à la surveillance des transports en commun, la surveillance des bâtiments publics et de l'espace public dès lors qu'il pose des problèmes particuliers». On appréciera les «limites». Mais on reste dans le cadre de la loi sur la vidéo-surveillance mise en place en 1995 par Charles Pasqua. Selon Michel Destot, «Pour nous c'est un outil qui doit être utilisé de manière raisonnable et raisonnée avec des objectifs précis».

Mais qui dit objectifs précis ne dit pas objectifs réduits. «Des objectifs précis, Jacques Chiron, président de la Sémitag, en a : tous les tramways et une grande partie des bus en sont équipés. Les images sont enregistrées et conservées dix jours» ⁽¹⁾. Le réseau des bus grenoblois est filmé en noir et blanc par les caméras Vigicam, conçues par l'entreprise Duhamel à Domène et fabriquées dans le bassin grenoblois ⁽²⁾. Qu'en est-il de la vidéo-surveillance dans «l'espace public [grenoblois] dès lors qu'il pose des problèmes particuliers» ? Cette expression vise entre autres la Villeneuve et le Village Olympique (17000 habitants, 54 % de logements sociaux) ⁽³⁾. Ces quartiers sont soumis depuis mars 2004 au «Plan d'action pour la tranquillité publique» ⁽⁴⁾, qui associe la Ville aux Ministères de l'Intérieur,

Tu as l'impression de nager en pleine théorie du complot ? En 2004, le GIXEL (le lobby de l'électronique) publie un «Livre bleu», remis au gouvernement. Morceau choisi : «La sécurité est très souvent vécue dans nos sociétés démocratiques comme une atteinte aux libertés individuelles. Il faut donc faire accepter par la population les technologies utilisées et parmi celles-ci la biométrie, la vidéosurveillance et les contrôles. Plusieurs méthodes devront être développées par les pouvoirs publics et les industriels pour faire accepter la biométrie. Elles devront être accompagnées d'un effort de convivialité par une reconnaissance de la personne et par l'apport de fonctionnalités attrayantes : Éducation dès l'école maternelle, les enfants utilisent cette technologie pour rentrer dans l'école, en sortir, déjeuner à la cantine, et les parents ou leurs représentants s'identifieront pour aller chercher les enfants. Introduction dans des biens de consommation, de confort ou des jeux : téléphone portable, ordinateur, voiture, domotique, jeux vidéo Développer les services «cardless» à la banque, au supermarché, dans les transports, pour l'accès Internet, ... La même approche ne peut pas être prise pour faire accepter les technologies de surveillance et de contrôle, il faudra probablement recourir à la persuasion et à la réglementation en démontrant l'apport de ces technologies à la sérénité des populations et en minimisant la gêne occasionnée. Là encore, l'électronique et l'informatique peuvent contribuer largement à cette tâche» ⁽³¹⁾.

Henri, arrivé à ces lignes l'accablement me gagne et je vais arrêter. J'espère ne pas t'avoir trop fait changer d'avis en t'imposant cette lecture. Je sais que mes propos paraîtront bien creux et peu argumentés comparés à ceux que tu as tenus dans le Dauphiné. Je voulais tout de même te parler de tout ça, à l'heure où la cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette inaugure à Paris une grande exposition sur la biométrie, avec de nombreux éléments ludiques pour les enfants (32). J'attends ta réponse, je voudrais tant que tu m'apprennes comment devenir irréprochable. Je voudrais tant que tu m'apprennes à ne pas voir la prolifération de tous ces instruments de surveillance.

J'attends ta leçon, mais en attendant je n'oublie ni ma dignité ni ma conscience historique. Du contrôle total de la population à son contrôle totalitaire, il n'y a qu'un pas. Or c'est à Grenoble, «ville-test de la sécurité» que l'Inria ou Blue Eye Video rendent les caméras intelligentes. C'est à Grenoble que Arjo Wiggins fabrique le papier spécial des passeports biométriques français. C'est à Grenoble que se trouvent le CEA-Leti, l'Ideas Lab, Atmel, Bull, Radiall et Thales, membres du GIXEL, le lobby de l'administration et de la biométrie. C'est à Grenoble que l'Ideas Lab travaille sur «l'acceptabilité» des nouvelles technologies, en lien avec l'Armée.

Henri, c'est à Grenoble qu'il est temps de résister.

Amicalement, Sébastien.

la vidéo-surveillance et la biométrie sont volés à l'éducation, au logement, à la santé ou aux associations. Les émeutes des banlieues témoignent de la dégradation des conditions de vie d'une large partie de la population. Entre misère et délire sécuritaire, on se rapproche de plus en plus de l'univers de «1984» de Georges Orwell, un monde où la sphère de l'illégalité s'est doucement élargie jusqu'au «crime par la pensée»⁽²⁶⁾. Il y a trois ans, jamais la police ne demandait les empreintes génétiques des prévenus. Aujourd'hui, si tu te fais pincer pour trois bricoles volées dans un supermarché et que tu refuses de donner ton ADN, tu risques un an de prison et 15 000 € d'amende.

À Lyon, pour apaiser les craintes et étouffer les critiques un comité d'éthique est chargé d'encadrer la vidéo-surveillance, de faire respecter une charte de fonctionnement, d'informer les citoyens, etc⁽²⁷⁾. Un élu UMP notait lors de sa mise en place, en 2004, «le large esprit de consensus et d'ouverture» de la structure, composée de quatre conseillers municipaux, quatre membres d'associations des droits de l'Homme (LDH, LICRA,...) et de quatre «personnalités qualifiées» (dont le directeur du centre commercial de la Part-Dieu). Mais qu'est censée surveiller cette structure «ouverte et consensuelle» Aujourd'hui, les images des caméras municipales de Lyon sont conservées huit jours, la durée légale maximale étant d'un mois. Et si celle-ci pouvait être portée à un an, quels arguments un comité d'éthique pourrait-il y opposer ? Un comité d'éthique suffira-t-il à interdire un système comme celui de la ville de Newham, alors que les progrès technologiques permettent de plus en plus les croisements de données ? On voit bien que non, puisque le système est déjà testé à Grenoble, ville écolo-socialiste, et que le gouvernement s'assoit sur les avis de la Commission Nationale Informatique et Libertés au nom de l'anti-terrorisme. Etienne Tête, adjoint Vert au maire de Lyon : «Ce système n'est pas efficace. (...) Un jour, ces systèmes deviendront efficaces. En étant capables d'identifier des personnes dans la rue rien qu'en les filmant. ce qui permettra de repérer un délinquant déjà fiché. Mais on pourra aussi garder en mémoire les images beaucoup plus longtemps. Et à moindre coût. Ce qui poussera les élus à augmenter la durée de conservation des images. Bref, au moment où la vidéo-surveillance deviendra efficace, elle mettra en danger les libertés individuelles»⁽²⁸⁾. Ce jour-là, quelle protection pourront exercer un comité d'éthique ou cet élu Vert opposé aux caméras «pour des raisons économiques» ? Technologie déjà installée, élus «vaccinés à la high-tech»⁽²⁹⁾, associations de riverains avides de tranquillité. Qui surveillera les surveillants ? Quel contrôle citoyen lorsque les industriels disposeront de nouveaux moucharads, moins chers, et que les mentalités auront évolué vers plus «d'acceptabilité» ? «La population est beaucoup moins effrayée par les caméras qu'il y a quelques années. (...) D'une façon plus générale, le rapport des individus à l'image n'est plus le même : quand je filmais une fête familiale, il y a dix ans, les gens tournaient la tête au passage de la caméra ; aujourd'hui ils la regardent fixement en faisant des grimaces. Avec les technologies actuelles, la vidéo est accessible à tous, dans les appareils photo numériques ou dans les téléphones avec visiophonie (3G). Du coup, les gens ont moins peur de l'image.»⁽³⁰⁾. Voilà comment les industriels de l'électronique nous font gober les technologies de contrôle en les enrobant de tous les gadgets grand public.

de la Justice et de l'Education Nationale. Les trois idées-phares de ce plan sont : «Mieux associer prévention et répression ; Mettre en place une mobilisation renforcée de tous les acteurs ; Faire émerger des solutions émergentes» (sic)⁽⁵⁾. Des actions concrètes ? La mise en place d'un dispositif de vidéo-surveillance, la pose d'une clôture entre le collège et le reste du quartier, une présence policière accrue.

Les mots de «tranquillité publique» m'ont comme à toi trotté dans la tête quelques jours. Renseignements pris, cette nouvelle manière de faire régner l'ordre ne se limite pas à l'embauche de quelques policiers ou à la pose de caméras. La vidéo-surveillance s'intègre dans un ensemble de dispositifs destinés à «révolutionner» le dispositif policier : la «prévention situationnelle», appelée également «sécurité passive». Par la prévention situationnelle, il s'agit de modifier l'environnement urbain pour générer un «contrôle social naturel» et éviter les situations d'insécurité. Quelques exemples parisiens : des bancs «semi debout» empêchent la présence de SDF dans le métro, un arrosage régulier de la pelouse des Halles éloigne les importuns. La prévention situationnelle modifie également l'organisation sociale : des Contrats Locaux de Sécurité (CLS) renforcent les collaborations entre les différents ministères (Intérieur, Justice, Education Nationale, Cohésion sociale, Jeunesse et sports...) et les institutions locales (police municipale, élus, profs, unions de quartier, urbanistes, associatifs, éducateurs, missions locales). La prévention situationnelle s'accompagne d'un renforcement des contrôles d'identité, de l'encouragement à la délation (voir l'encouragement aux «témoignages sous couvert de l'anonymat», articles 706-57 et 706-56 du code de procédure pénale) et du renforcement de la collaboration entre les services de police (liens entre les Renseignements Généraux, les Brigades Anti Criminalité et la gendarmerie). Enfin, en cas de coup dur : «la présence de la police sur le terrain ne se limite pas à celle des îlotiers. Des unités d'intervention, des unités spécialisées, des CRS peuvent aussi y participer.»⁽⁶⁾.

Ce que tu peux en déduire, cher Henri, c'est que la vidéo-surveillance n'est qu'un élément parmi d'autres de la course au «tout sécuritaire». Elle concourt à «sécuriser l'ambiance générale», selon le maire de Bandol. Formule creuse, mais qui exprime bien ce qui se passe : «cela a changé l'ambiance dans les quartiers» (Jean-Louis Tourraine, PS de Lyon).

Vidéo-surveillance, transformation du mobilier urbain, police de proximité... Face à la délinquance, l'État dévoile son idéologie techno-policière : la technologie est censée répondre aux faillites sociales et politiques. Mieux : après la traçabilité des aliments et des marchandises, l'État prépare la traçabilité des individus, présentée comme seul moyen de faire disparaître les imprévus et les dysfonctionnements, là où il n'y a que les conséquences d'un système social féroce. Cette volonté de contrôle total se traduit par le renforcement des dispositifs législatifs.

Rappelle-toi : en dix ans, on a vu se mettre en place le plan Vigipirate (1995, toujours en vigueur), la vidéo-surveillance dans les lieux publics (1995), les Contrats Locaux de Sécurité (1998), la Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques (FNAEG,

mis en place en 1998 pour les délinquants sexuels, étendu en 2003 à la quasi-totalité des délits), la Loi de Sécurité Quotidienne (2001, mise en place pour trois ans mais toujours en vigueur), la Loi de Sécurité Intérieure (2003), l'Etat d'Urgence (novembre 2005, prolongé jusqu'en février 2006), la nouvelle loi anti-terroriste de Nicolas Sarkozy (votée la semaine dernière), le passeport biométrique et sans contact (à partir d'octobre 2006), la carte d'identité biométrique (projet INES présenté au printemps 2005, en attente)... Sans compter les dispositifs purement technologiques déjà mis en place ou en projet : vidéo-surveillance, repérage des individus par satellite via leur téléphone portable, implants de puces électroniques sous la peau ⁽⁷⁾, surveillance des télécommunications et d'Internet, développement de la biométrie et autres RFID («mouchards électroniques» ou «étiquettes intelligentes»).

«Mieux vaut prévenir que guérir», dis-tu. Eh bien tu vois, dans la bouche de l'Etat le mot «prévention» signifie : répression préventive.

- 2 -

*Où l'on apprend que la vidéo-surveillance
n'est pas réellement efficace,
mais qu'on travaille à l'améliorer.*

On parle de caméras de vidéo-surveillance. Mais à qui sont-elles destinées ? Quels délits sont-elles censées observer ou prévenir ?

Ta lecture attentive et quotidienne du Daubé a dû t'apprendre que du 24 au 29 novembre dernier l'Assemblée Nationale a voté contre l'avis de la Commission Nationale Informatique et Libertés une nouvelle loi anti-terroriste qui augmente - entre autres - les champs d'implantation de la vidéosurveillance ⁽⁸⁾. Menace terroriste encore, Jacques Chirac en visite au QG de Vigipirate le 17 octobre dernier déclare ressentir un «état de crainte» : «Il n'y a pas de raisons spécifiques [à cet état de crainte], mais il y a une raison permanente de crainte d'attentats» ⁽⁹⁾. En effet, depuis les attentats de Madrid (11 mars 2004) et Londres (7 juillet 2005), on sait que les métropoles européennes ne sont pas à l'abri d'attaques terroristes. Jacques Chirac est comme toi Henri : inquiet. Alors, d'un ton volontaire tu me rappelles : «S'il faut en venir là pour vivre en sécurité, alors allons-y». Mais oui, bien sûr, tes paroles réveillent en moi ce souvenir décisif : ce sont les caméras du métro de Londres qui ont permis d'identifier les auteurs des attentats.

Hélas, dans un autre journal un sociologue brise mes rêves. Sébastien Roché, chercheur grenoblois au CNRS et spécialiste des questions de sécurité : «La vidéosurveillance n'empêchera pas les attentats» ⁽¹⁰⁾. La préfecture de police de Paris s'en mêle aussi, et re-

Début juin 2005, comme 20 000 Grenoblois tu découvres dans ta boîte aux lettres une fausse publicité du Conseil général pour «Lybertis, carte unique d'identité et de services». Obligatoire dès le 1er octobre, Libertys remplace tous les documents administratifs : carte d'identité biométrique, carte bancaire, carte vitale, permis de conduire, etc. Pour «les têtes en l'air et les étourdis» Libertys est également proposée sous forme de micropuce sous-cutanée. Injectée sous ta peau, cette puce permet ta géolocalisation GPS. Tu crois cauchemarder ? Tu penses vivre «1984» d'Orwell ? Ne t'inquiète pas : «Libertys : aucun problème si l'on a rien à se reprocher» t'affirme le dépliant. À noter cependant : de source officielle «les limites entre ce canular et la réalité sont ténues» ⁽²⁵⁾.

Libertys t'a peu touché. Tu ne considères pas que les caméras, puces sous-cutanées et autres cartes d'identité empiètent sur ta vie privée. Tu n'as rien à te reprocher : tu n'es pas Juif, ni Arabe, ni Noir, ni pédé. Irréprochable Henri Chabert, heureux Henri Chabert qui n'a que des amis policiers. Mais es-tu tant à l'abri que ça ? Qui décide de, ce que tu dois ou non te reprocher ? Faut-il absolument commettre des actes délictueux pour subir les foudres de la répression ? Parfois il suffit d'exister. En octobre 1940, les Juifs résidant en zone occupée française reçoivent l'ordre d'apposer la mention «Juif» sur leur carte d'identité. En mai 1942, c'est le port de l'étoile jaune qui devient obligatoire. Gageons qu'une grande majorité de citoyens juifs a accueilli cette nouvelle sans grande inquiétude. Après tout, ces gens, comme toi, n'avaient rien à se reprocher : ils sont allés s'inscrire et ont cousu eux-mêmes leur étoile jaune sur leur veste. Puis, du jour au lendemain, c'est leur existence qui est devenue criminelle. Cette référence au régime de Vichy te semble abusive ? Elle rappelle combien nous sommes à la merci de l'État, combien des outils de fichage tels que la vidéo-surveillance ou la biométrie peuvent décupler son efficacité. Si, en 1940, les autorités de Vichy ou d'Occupation avaient eu à leur disposition la vidéo-surveillance et la biométrie, combien de Juifs auraient réchappé ? Les résistants auraient-ils pu fabriquer tant de faux papiers avec le passeport biométrique et infalsifiable ? Ce n'est pas un hasard si la carte d'identité, outil de contrôle social par excellence, a été généralisée par Pétain. Comme la biométrie ou la vidéo-surveillance, elle jalonne le chemin vers une société totalitaire. Quand le gouvernement aura mis en place un fichier de police comportant les données biométriques de chaque personne n'ayant rien à se reprocher, quand tous les garçons de café seront équipés de puces biométriques GPS, quand des caméras permettront de reconnaître et de tracer chaque Grenoblois, quelle possibilité de résistance restera-t-il à Henri Chabert face à des décisions injustes ou contraires à la dignité humaine ? Comment pourras-tu réagir lorsqu'une nouvelle catégorie de personnes, fichées et encartées, sera stigmatisée ? Comment pourras-tu désobéir à des lois que tu jugeras liberticides ? Comment pourras-tu exercer un contre-pouvoir à la toute-puissance de l'État et des entreprises ? Sauras-tu encore réagir ? Sauras-tu encore désobéir après tant d'années où tu auras cousu toi-même ton étoile électronique ?

À quoi ressemblera un monde dans lequel tous les Henri Chabert seront épiés en permanence, où leur corps sera sans cesse soumis à des dispositifs techniques de contrôle ? À un univers inhumain, concentrationnaire et anxiogène. Les fonds publics engloutis dans

Où l'on se demande quel monde la vidéo-surveillance contribue à construire, sous l'œil des comités d'éthique

Des caméras «absolument partout», pourquoi pas finalement, Henri ? Techniquement, ce sera bientôt possible. Honnête citoyen, tu ne seras jamais fiché au Grand Banditisme. Quand tu sors ce n'est pas pour poser des bombes, et tu n'as même jamais envisagé de voler un vélo. Les comptes de ton bar sont irréprochables, tu ne payes aucun fournisseur au noir, tu ne sers pas d'alcool aux mineurs et tu n'as jamais grillé un seul feu rouge. Bref, tu n'as rien à te reprocher, tu l'as dit. Alors pourquoi refuser les caméras dans la rue ? Aussi bien, pourquoi refuser les caméras dans ton salon ? Pourquoi refuser l'implantation d'une puce de localisation par GPS dans ton bras ?

Il est difficile d'expliquer pourquoi nous n'aimons pas être surveillés. On redoute les dérives, l'utilisation abusive des images, on s'inquiète des pouvoirs que cela donnerait à un Etat totalitaire, mais avant tout c'est un refus intime qui vient des tripes. Lorsque le regard des caméras pèse sur nous on le sent, et on ne peut se comporter de la même manière. Petits gestes que l'on retient, car on se sent épié. Impossibilité de savoir si quelqu'un nous regarde, si quelqu'un n'est pas en train de juger nos actes. Henri, permets-moi de te prendre à témoin : un jour toi aussi n'as-tu pas éprouvé ce plaisir d'être quelque part sans que nul ne le sache, en simple balade dans les rues ? Alors que les dispositifs de contrôle rendent ce plaisir de plus en plus rare, nous sommes souvent incapables d'opposer un refus argumenté au monde de surveillance qui se développe. Pourtant, il nous serait facile de répondre aux industriels du contrôle social : si les libertés individuelles ne comptent ni pour les délinquants (il faut les surveiller puisqu'ils nuisent à la société), ni pour les innocents (il faut les surveiller puisque cela ne les dérange pas), alors toutes les personnes dérangées par une surveillance constante sont des délinquants en puissance. Quand la population refuse les dispositifs de contrôle, c'est la preuve de leur nécessité. CQFD.

Henri, tu peux me faire des aveux. Même un être parfait comme toi a une fois dans sa vie regardé par le trou de la serrure des voisins ou écouté à la porte de ses parents. Ne secoue pas la tête, c'est humain, tes pulsions t'ont guidé. Ta raison t'a alors signifié que tu faisais quelque chose de mal, qui violait l'intimité des autres. Avec la vidéo-surveillance cette pratique s'institutionnalise et prend une autre dimension : le regard que tu portes en douce sur tes voisins n'est pas le regard de l'Etat posé sur tous les citoyens. La vidéo-surveillance, comme la biométrie et autres dispositifs, a pour objet la construction d'une société carcérale. Sur le modèle de la prison, nous voilà placés sous le regard permanent de ceux qui matent les caméras, de nos matons.

connaît que la vidéo-surveillance «n'empêche pas les agissements des individus très résolus, mais s'avère toutefois très dissuasive pour les délinquants occasionnels». La lutte contre le terrorisme n'est que l'alibi pour renforcer les dispositifs de contrôle de la délinquance. La vidéo-surveillance en ce domaine est-elle efficace ? Difficile de conclure. Le nombre d'affaires élucidées grâce aux appareils est très mince, il est impossible de calculer l'impact sur la délinquance. «La preuve de l'efficacité de la vidéo-surveillance n'a pas été apportée : on observe même des augmentations là où le nombre de caméras augmente» déclare Etienne Tête, adjoint Vert au maire PS de Lyon. Dans cette ville la plus «vidéo-surveillée» de France, moins de 5% des délits commis dans les zones vidéo-surveillées seraient vus par les caméras. Qui plus est, la délinquance semble se déplacer avec la pose des appareils. Reste une solution technique : augmenter la qualité et la quantité des caméras, en disposer dans chaque rue, dans chaque quartier, «absolument partout» comme à Monaco. Hélas, nous n'avons pas encore le niveau de vie des Monégasques et le coût serait trop élevé, notamment en frais de personnel : pour l'instant, il faut bien un œil humain derrière la caméra. «Ça ne sert à rien de mettre en place une caméra s'il n'y a personne derrière. Je suis convaincu que la vidéo-surveillance n'aurait pas d'impact dissuasif s'il n'y avait pas d'interventions humaines», indique Richard Olsewski, adjoint au maire de Roubaix et consultant en sécurité urbaine⁽¹¹⁾. Mise en pratique chez nous, à la Villeneuve de Grenoble : les caméras sont associées à un renforcement de la visibilité policière (embauche de six policiers municipaux sur le secteur, présence à des horaires ciblés,...). Donc la question n'est pas : vidéosurveillance OU nouveaux policiers, mais vidéo-surveillance ET nouveaux policiers. Pour l'instant.

Car on travaille à rendre les caméras «intelligentes». Coup de chance, ça se passe dans notre ville. Tu as lu comme moi le Dauphiné Libéré qui décrit les caméras de la Villeneuve et du Village Olympique. «Quatre caméras de surveillance et un dôme-caméra ont été installés fin septembre pour détecter les tentatives de vol dans les voitures, ainsi que les regroupements suspects»⁽¹²⁾. «Ce sont des caméras gérées par un logiciel qui détecte les comportements à risque»⁽¹³⁾. Tu sais donc que ces caméras ont été mises au point par Blue Eye Vidéo, société grenobloise, basée au 12 rue Ampère⁽¹⁴⁾. Le problème soulevé par ces gens très intelligents est simple : impossible de mettre un policier derrière chaque caméra. Blue Eye Vidéo, à l'instar d'autres sociétés comme Sissel⁽¹⁵⁾, propose donc des logiciels spécialisés dans la détection automatique des comportements suspects, le comptage de la foule ou la détection d'infraction aux feux rouges. «La société est née en mai 2003 grâce au levier de recherches effectuées à l'Inria de Montbonnot sur le thème du suivi et de l'identification des personnes par caméras. Ces recherches s'inscrivent dans un projet européen intitulé Visor Base, regroupant des industriels, des universités, des industriels (sic) à des fins de mise au point d'un système de caméra logiciel innovant»⁽¹⁶⁾. Le Dauphiné Libéré parle de cette entreprise à peu près une fois par mois : difficile de passer à côté. Il est vrai que Blue Eye Vidéo est une start-up très grenobloise : le gérant sort de chez Hewlett Packard, trois salariés sont de l'INPG. Tradition locale de «l'essaimage» : une institution publique (l'Inria - Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique) développe une technologie, puis dès qu'elle est applicable, monte une start-up privée avec l'appui de

fonds publics (l'ANVAR et le Ministère de la Recherche). On appelle ce mécanisme de transfert public → privé la «valorisation». Parmi les contrats de Blue Eye Vidéo : un logiciel de comptage des passagers à l'aéroport de Strasbourg ou la surveillance des «effets de foule» lors du pèlerinage de La Mecque. Plus proche de nous : une opération de comptage des manifestants à Grenoble en juin 2003, quatre caméras de surveillance (vingt à terme) à l'Inria de Montbonnot, et un «détecteur automatique vidéo d'infractions aux feux rouges» dans les rues de Grenoble en décembre 2004. Ces caméras-tests sont placées à quatre carrefours particulièrement dangereux dont les noms sont gardés secrets en attendant, nous apprend le Dauphiné Libéré, «le feu vert pour en installer d'autres en ville, mais opérationnelles cette fois»⁽¹⁷⁾. Blue Eye Vidéo, liée à l'INRIA de Montbonnot, l'équipe en caméras. L'Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique compte une vingtaine de sites en France. Celui de Sofia-Antipolis (technopole-soeur de Grenoble, à côté de Nice) mérite d'être signalé : c'est là que les chercheurs du programme Orion ont développé une technologie comparable à celle de Blue Eye Video : le logiciel VSIS (Visual Surveillance Intelligent Software) qui détecte les événements suspects⁽¹⁸⁾. Encore une fois, de la «vidéo-surveillance intelligente».

Je te propose un détour par Saclay, en région parisienne. Si je t'inflige cet éloignement du Grésivaudan ce n'est pas par plaisir, mais parce que là-bas les chercheurs du CEA-List travaillent avec Sagem sur un projet européen dans le cadre du «Preparatory Action in the field of Security Research», dédié à la surveillance de foules et nommé ISCAPS. Objectif : reconnaître les comportements «anormaux et suspects» dans une foule. Les technologies utilisées sont variées : caméras en lumière visible, infrarouge ou panoramique, capteurs biométriques, tags. Les espaces visés sont de tous types : ouverts ou fermés, aéroports, gares, centres commerciaux, rues, points de passages... Débuté en février 2005, le programme durera deux ans, avec un budget de 2,3 M€. «L'objectif est d'observer une foule avec des caméras, et d'être capable de caractériser, voire de reconnaître, des individus au vol. L'analyse de chaque personne s'appuie sur un large corpus d'individus indexés par similarités. L'idée est non seulement de pouvoir reconnaître une personne présente dans une base de données, mais aussi de reconnaître des types de personnes, les couleurs, la texture, les lignes de force du visage et les accessoires comme les lunettes.»⁽¹⁹⁾ La vidéo-surveillance rencontre ici une autre technologie de pointe : la biométrie, qui consiste à informatiser des données biologiques (odeur, sang, salive, urine, ADN), morphologiques (empreintes digitales, forme de la main, traits du visage, dessin du réseau veineux de l'oeil) ou comportementales : (dynamique de la signature, façon d'utiliser un clavier d'ordinateur, voix, démarche) pour l'identification ou l'authentification. «[Le croisement technologique entre vidéo-surveillance et biométrie] est aujourd'hui en pratique dans plusieurs casinos aux Etats-Unis et en France (identification des joueurs interdits ou individus fichés), aéroports (identifications de personnes indésirables), stades (refoulement de voyous connus et dangereux pour la tranquillité des autres spectateurs), centres commerciaux ou grands magasins (repérer l'entrée de petits voleurs connus des responsables de la sécurité)»⁽²⁰⁾. Casinos, aéroports, supermarchés, voilà pour les usages privés. L'idée de coupler des

caméras avec un logiciel de reconnaissance et les fichiers de la police n'est pas nouvelle. Depuis 1998, elle est en place dans la banlieue de Londres, à Newham : cette ville de 250 000 habitants utilise un système de vidéo-surveillance associé à une technologie qui permet d'alerter la police lorsqu'une personne présente dans ses fichiers passe devant une caméra. Rien de neuf dans tout cela : on reprend trois dispositifs existants (caméras, identification biométrique, fichiers de police). C'est leur association qui décuple leur efficacité. Inquiétant ? «Nul n'ignore ainsi que le contrôle exercé par l'Etat sur les individus à travers l'usage de dispositifs électroniques, comme les cartes de crédit ou les téléphones portables, a atteint des limites naguère insoupçonnables. On ne saurait pourtant dépasser certains seuils dans le contrôle et dans la manipulation des corps sans pénétrer dans une nouvelle ère biopolitique, sans franchir un pas de plus dans ce que Michel Foucault appelait une animalisation progressive de l'homme mise en oeuvre à travers les techniques les plus sophistiquées»⁽²¹⁾.

Maintenant, Henri, la question que tu te poses peut-être, c'est à quel moment peut-on s'opposer à ce contrôle total, alors que la mise en place de chaque élément paraît innocente ? Témoins, ces trois personnes qui seront jugées le 16 décembre prochain au tribunal d'Evry pour la destruction d'un «innocent» dispositif d'authentification biométrique dans un lycée de Gif-sur-Yvette, voisin du centre de recherche du CEA-List⁽²²⁾. Moi aussi, ces questions m'ont paru lointaines. En lisant une fois de plus le Dauphiné Libéré elles se sont rapprochées : j'ai appris que depuis septembre dernier, en cas de tentative de vol ou de «regroupements suspects», les caméras de la Villeneuve envoient automatiquement les images à la police grenobloise⁽²³⁾.

Alors, me demanderas-tu, publics comme privés, les chercheurs s'activent donc à parfaire les dispositifs de vidéo-surveillance ? Eh oui : l'Inria conçoit sur fonds publics des moyens de flicage, Blue Eye Video les fabrique sur fonds privés. C'est une constante de la recherche scientifique de servir la police et l'armée⁽²⁴⁾. À Grenoble, pôle technicien par excellence, on affirme sans cesse que «la recherche scientifique est neutre», que «ce sont les applications qui peuvent être bonnes ou mauvaises». La vidéosurveillance ? On nous dit «les caméras sont neutres, c'est l'utilisation des images qui peut être bonne ou mauvaise». Vraiment ?

